



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°15

Page 1 sur 3

Réunion du 19 juin 2023

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia. Mrs. BARIS Jean François. KOUROGLI Jamel
REPENTIN Éric.

Excusé : Mr FERCHAUD Philippe.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

U19 INTER DISTRICT – (amende 36 €) : les sommes sont doublées lors des 3 dernières journées
ROCHEFORT FC 1 – match n° 25120001 du 03/06/2023 (2^{ème} forfait)

U16-U17 – (amende 36 €) : les sommes sont doublées lors des 3 dernières journées
Poule C – ENT.FOURAS/DIABLES 1 – match n° 25569291 du 03/06/2023 (2^{ème} forfait)
Poule D – CAP AUNIS ASPTT FC 3 – match n° 25569321 du 03/06/2023 (2^{ème} forfait)

U14-U15 – (amende 36 €) : les sommes sont doublées lors des 3 dernières journées
Poule B – CAPASPTT/AS DE LA BAIE 2 – match n° 25564864 du 03/06/2023 (2^{ème} forfait)
Poule C – GJ STGE ESTUAIRE 2 – match n° 25566601 du 03/06/2023 (1^{er} forfait)

U12-U13 – (amende 36 €) : les sommes sont doublées lors des 3 dernières journées
Poule D – ETOILE MARITIME FC 2 – match n° 25566714 du 03/06/2023 (1^{er} forfait)
Poule E – MATHA AVENIR 1 – match n° 25594995 du 22/04/2023 (1^{er} forfait)

U10-U11 – (amende 36 €) : les sommes sont doublées lors des 3 dernières journées
Poule 2 – DIABLES ROUGES BCY 1 – match n° 25814558 du 31/05/2023 (1^{er} forfait)
Poule 8 – TONNACQ.LUSSANTAISE 2 – match n° 25814799 du 03/06/2023 (1^{er} forfait)
Poule 17 – ROYAN VAUX AFC 2 – match n° 25815289 du 27/05/2023 (1^{er} forfait)
Poule 20 – CAP AUNIS 5 – match n° 25815108 du 03/06/2023 (1^{er} forfait)
Poule 24 – CANTON AUNIS FC 2 – match n° 25815144 du 20/05/2023 (1^{er} forfait)
Poule 24 – VALS DE SAINTONGE EH 1 – match n° 25815149 du 03/06/2023 (1^{er} forfait)
Poule 25 – MATHA AVENIR 1 – match n° 25815158 du 27/05/2023 (1^{er} forfait)
Poule 26 – CABARIOTAISE AS 1 – match n° 25815168 du 27/05/2023 (1^{er} forfait)

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

U14-U15 – (amende 14 €) :
ENT.SPCCR/ESNG/USPL 2.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°15

Page 2 sur 3

U13 – (amende 11 €) :
LA ROCHELLE ES 2.

U11 – (amende 7 €) :

AS DE LA BAIE 2 – ILE OLERON FOOTBALL 1 – ILE OLERON FOOTBALL 2 - FCD2S 1 - FCD2S 2 (X2)- FCD2S 3 - FCD2S 4 - FCD2S 5 - AIGREFEUILLE/ST CHRISTOPHE 1 - LA ROCHELLE ES 1 - LA ROCHELLE ES 2 - LA ROCHELLE ES 3 - AUNIS AVENIR FC 1 – AUNIS AVENIR FC 2 - AUNIS AVENIR FC 3 - FONTCOUVERTE FC 1 FONTCOUVERTE FC 3 – ST GEORGES DES COTEAUX 1 – ST PALAIS SPORT FOOT 1 - ST PALAIS SPORT FOOT 2 - ROCHEFORT FC 1 – ROCHEFORT FC 2 - L.J.L.T. 1 – PONS US 1 – THENAC/Dragons Verts 1 – GJ STGE ESTUAIRE 1 – LA JARRIE FC 1 - ETOILE MARITIME FC 2 – ANGOULINS JS 1 – CANTON AUNIS FC 1 – CANTON AUNIS FC 2 (X2) – ROYAN VAUX AFC 2 – ST GENIS SAINTONGE 1 – ANGOULINS JS 2 - ANGOULINS JS 3 – DIABLES ROUGES BCY 2 – BOISSEUIL 1 – BRAMERIT ES 1 – MATHA AVENIR 1 – TONNAQ.LUSSANTAISE 3 – ST HIPPOLYTE ES 1 – ROYAN VAUX AFC 3 (X2) – CHEVANCEAUX MONTLIEU 1 .

DIVERS

Match n° 25839018 du 04/06/2023 en CHALLENGES DES RÉSERVES CERCOUX CLOTTAISE US 2 - MARENNES US 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 21 du 06/06/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (0-0) et tirs aux buts (5-4). Le club de **CERCOUX CLOTTAISE US 2** reste qualifié pour la finale du CHALLENGE DES RÉSERVES.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.

Match n° 25838415 du 04/06/2023 en CHALLENGES DES RÉSERVES LA ROCHELLE ES 3 - ST JEAN D'ANGELY SC 3 :

Dossier traité par la Commission des litiges et contentieux dans le PV n° 21 du 06/06/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission des litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (7-2). Le club de **LA ROCHELLE ES 3** reste qualifié pour la finale du CHALLENGE DES RÉSERVES.

Le dossier est transmis à la commission des championnats pour information.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du dossier.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°15

Page 3 sur 3

Match n° 24919500 du 22/04/2023 en D4 POULE E F.C AV. DE SAINTONGE 1 – ST G. DIDONNE FC 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 40 du 15/06/2023 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission de discipline donne match perdu par pénalité -1 point au club de **F.C AV. DE SAINTONGE 1**, score 0-3, pour en reporter le bénéfice au club de **ST G. DIDONNE FC 1**, en référence aux articles 141 bis et 187.2 des règlements généraux de la Fédération Française de Football.

Le dossier sera transmis à la commission des championnats pour application.

- ✚ La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la commission de discipline.

COURRIERS

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 01/06/2023 de Monsieur BENETEAU Gérard secrétaire général du club de CAP AUNIS F.C.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 05/06/2023 de Monsieur COUMAILLAUD Joël président du club de U.S MARENNAISE.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 05/06/2023 de Monsieur Laurent SALVO Responsable Service Technique de la Mairie de ST ROGATIEN.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 14/06/2023 du club de CHADENAC JARNAC MARIIGNAC.

La Commission des championnats coupes et challenges a pris connaissance du mail du 19/06/2023 de Madame HERVAUD Présidente du Club de US ALERTE ST AIGULIN portant un projet de fusion création des clubs USA ST AIGULIN – ETOILE LA ROCHE CHALAIS dénommé « ALLIANCE DE LA DRONNE FOOT CLUB » pour la saison prochaine. Ce nouveau club dépendra du DISTRICT de la DORDOGNE sous réserve de la validation d'un prochain comité de direction de LIGUE.

La prochaine réunion aura lieu le 1^{er} aout 2023 à 18h30

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT